base des CPDN soumises, l'on note un fort contraste dans les niveaux d'ambition et d'orientation des CPDN. Je pense que les pays africains ont vraiment fait preuve d'un esprit commun en participant pleinement au processus. Cependant, la façon dont ils préservent ce même esprit, sera fonction des conclusions à Paris en ce qui concerne les moyens de mise en œuvre des CPDN.

6 Les premières projections basées sur les CPDN présentées indiquent que le réchauffement augmentera d'environ 3 ° C, loin de l'objectif de 2 ° C. Qu'est-ce qui se passe désormais?

- Le premier point à faire est que le processus CPDN a constitué une première étape importante en réunissant toutes les parties dans le but de limiter les émissions.
- À mon avis, si le monde veut vraiment respecter son objectif de 2 ° C, nous devons insister pour que les plus grands pays pollueurs reviennent à leurs obligations de réduction des émissions de gaz à effet de serre telles qu'énoncées dans le Protocole de Kyoto. En l'état, les CPDN seront en effet en mesure de ralentir le taux de croissance des émissions, mais elles ne pourront guère nous permettre d'éviter des hausses de température qui mèneront à un changement climatique périlleux et irréversible.

7 Le financement des CPDN fait l'objet d'un vif débat. Quelles sont les perspectives des pays africains dans la mobilisation des fonds indispensables à l'appui de leurs plans?

- Notre aperçu méthodologique a été conçu pour distinguer les mesures d'atténuation qu'un pays pourrait mettre en œuvre grâce aux ressources locales, et les objectifs qu'ils pourraient atteindre avec un soutien extérieur complémentaire y compris les ressources financières, le renforcement des capacités et le transfert de technologie. La CCNUCC n'a pas encore précisé si l'analyse des CPDN va procéder à cette démarcation. De ce fait, il sera intéressant d'en connaître les résultats attendus.
- Tous les yeux seront rivés sur cette décision à Paris afin de savoir si le financement pour la concrétisation des CPDN sera effectif. L'on peut dire presque certainement que la mobilisation du financement représentera un défi majeur pour les pays africains.

A propos de ClimDev-Afrique

Le Programme ClimDev-Afrique est une initiative de la Commission de l'Union Africaine (CUA), de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et de la Banque Africaine de Développement (BAD). Il a été mandaté au plus haut niveau par les dirigeants africains (Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA). Le programme a été établi pour assurer une base solide quant à la réponse de l'Afrique aux changements climatiques et travaille en étroite collaboration avec d'autres institutions et partenaires africains et non-africains spécialisés dans le domaine de climat et développement.

Centre Africain pour la politique en matière de climat
Commission Economique pour l'Afrique
Menelik II Road, B.P. 3001, Addis-Ababa, Ethiopie
info@climdev-africa.org
www.climdev-africa.org

Soutenu par

USAID · DFID Department for International Development · NDF Nordic Development Fund

ClimDev-Afrique

Q&R

Appuyer les *CPDN en* Afrique

African Union · Nations Unies Commission économique pour l'Afrique · African Development Bank

07040 Q&A Supporting INDCS in Africa French.indd 1 04/10/2016 8:43 AM

Q&R: Appuyer les CPDN en Afrique

Les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) précisent des intentions de chaque pays prises à l'échelle nationale sur la façon dont il entend lutter contre le changement climatique, et contribuer au nouvel accord international sur le climat qui sera conclu lors de la COP21 à Paris.

Suite au second délai informel pour la soumission des plans d'actions par les nations, Dr Johnson Nkem, Expert principal de l'adaptation aux changements climatiques au Centre africain pour la politique en matière de climat (CAPC) passe en revue les difficultés rencontrées au cours du processus CPDN, les points de friction dans le texte de Lima et l'épineuse question relative au financement indispensable à la mise en œuvre de ces plans.

1 Le CAPC a pourvu un appui technique à certains pays africains tout au long du processus de préparation de leurs CPDN. Quels ont en été les principaux défis?

- Le premier défi majeur fut le décorticage linguistique dans le texte de Lima sur les CPDN. L'accord comprenait un certain nombre d'indicateurs pour aider les pays à structurer leurs plans de réduction des émissions, en recourant à des concepts clés tels que point de référence, année de base et échéance.
- A titre d'exemple, un pays pouvait fixer un objectif pour les émissions en termes de plafonnement et de fléchissement après une année de référence, ou d'atteindre zéro émissions nettes après un délai précis.
- L'établissement de ces objectifs requiert un haut niveau de l'analyse scientifique des données actuelles et des activités d'atténuation existantes. Avec très peu d'indications sur la façon d'interpréter les indicateurs spécifiques dans les conclusions de Lima, les pays africains se devaient d'abord de cerner impérativement le sens de tous ces concepts dans un premier temps.
- Dans la pratique, des objectifs prédéterminés de réductions d'émissions conviennent seulement pour des pays d'un certain niveau de développement et pouvant faire des projections sur le moment où leurs émissions vont culminer avec une certaine précision. Les pays africains se trouvent à divers stades de développement avec une croissance économique rapide pour la plupart d'entre eux. Même avec des visions quant à la poursuite des voies à faible intensité de carbone, les émissions des principaux secteurs - tels que l'agriculture et les transports - s'accroitront considérablement dans les décennies à venir avec la création de nouvelles infrastructures. Par ailleurs, les niveaux d'émission reposent sur l'appui au renforcement des capacités, le transfert de technologie et l'assistance financière.
- Nous avons réuni des groupes d'experts africains et internationaux pour se pencher sur ces points de friction en détail et, avec leur contribution, nous avons pu créer notre cadre méthodologique pour les CPDN.
- Il était également essentiel que le Groupe des négociateurs africains (AGN) trouve que notre méthodologie avait fait le tour de tous les éléments d'importance dans les négociations - tels que l'adaptation, les moyens de mise en œuvre et le renforcement des capacités, ainsi que les mesures d'atténuation. L'AGN a pleinement souscrit à notre méthodologie, ce qui nous a ouvert la voie de mettre en place des ateliers de démarrage avec les pays qui ont fait appel à notre soutien.

2 Certains pays soutenus par le CAPC an niveau des CPDN ont sollicité des appuis multiples impliquant la contribution de diverses organisations au processus. Qu'est-ce que cela a donné?

- La participation de multiples organisations a enrichi le processus du fait des points de vue différents de la part des unes et des autres quant à la façon de développer des CPDN. Seulement ces points de vue divergents ont donné lieu un autre niveau de défi, qui a conduit à des prises de décisions difficiles. Par exemple, certaines organisations voulaient fixer des objectifs de réduction d'atténuation au niveau macroéconomique tandis que d'autres tenaient à le faire au niveau sectoriel.
- À notre avis, ces deux approches comportaient toutes des failles; la plupart des pays africains ne disposent pas de systèmes pour agréger les émissions et définir des objectifs macroéconomiques alors que plaider pour des contributions d'atténuation sectorielles nécessite des mesures correspondantes pour atteindre cet objectif - lequel, dans la plupart des cas n'avait pas été établie.
- Le CAPC a penché pour une approche basée sur l'action par laquelle un pays peut calculer très exactement, des réductions d'émissions quantifiées pour une action particulière entreprise - par exemple, la production d'un certain nombre de chauffe-eaux solaires, la distribution de fourneaux à basse consommation d'énergie à un certain nombre de ménages ou l'augmentation de la production d'énergie hydroélectrique dans un laps de temps fixe. En fixant des objectifs à des actions de projets spécifiques, les pays peuvent déterminer les limitations des émissions avec un degré élevé de précision, ce qui les met dans une position beaucoup plus confortable pour la réalisation de leurs objectifs. Après des discussions approfondies, toutes les parties se sont finalement mis d'accord pour cette approche fondée sur l'action.

3 À votre avis, quel est l'apport le plus important dans l'obtention d'un droit sur les CPDN?

- La configuration des CPDN par rapport aux stratégies de développement nationales existantes reste absolument cruciale si les plans doivent être mis en œuvre avec succès. La production d'éthanol-carburant, par exemple, est au centre des plans ambitieux du Malawi pour stimuler la croissance économique verte. Par contre, distiller du carburant de cette manière aussi, bien sûr, réduit significativement l'empreinte carbone du pays. Ainsi, pour la préparation des CPDN du Malawi, cadrées autour de la production d'éthanol, nous devions nous assurer que ces engagements indicatifs sont en rapport avec les programmes de distillation existants.

4 Avec les CPDN, les pays africains détiennent une occasion de montrer comment ils envisagent la réduction de leurs propres émissions ainsi que l'adaptation au changement climatique. Comment les différents pays ont-ils procédé pour ces deux éléments dans leurs plans?

- L'atténuation et l'adaptation ont été considérées pendant longtemps comme des éléments distincts. Avec les plus grands pollueurs à la base de l'essentiel de la détérioration climatique d'une part et les pays en développement aux prises avec les conséquences d'autre part - cela semble évident.
- Pourtant cela, à mon avis, peut provenir d'un simple manque d'attention, car les activités d'adaptation réduisent souvent les émissions tandis que les contributions d'atténuation peuvent servir d'adaptation. La régénération des terres dégradées à travers l'Ethiopie, par exemple, est considérée comme une adaptation à travers le renchérissement de la fertilité des sols en améliorant les rendements des cultures; par contre les millions de nouveaux arbres plantés atténuent le changement climatique en absorbant des quantités importantes de dioxyde de carbone. De même, la distribution des fourneaux propres et efficaces est en mesure de réduire les émissions, mais reste également porteuse de forts avantages en termes d'adaptation; avec l'amélioration de la santé et des moyens de subsistance grâce à une moindre exposition à la pollution intérieure, les communautés sont plus résistantes aux impacts du changement climatique.
- Pendant longtemps les pays africains se sont préoccupés de l'adaptation sans établir des cadres robustes traçables en matière d'atténuation. Le processus des CPDN a réellement mis en évidence l'existence de plusieurs avantages en termes d'atténuation étroitement liés aux activités existantes dans le domaine de l'adaptation qui ne soient pas pris en compte. Le processus a permis d'accroitre la sensibilisation sur la nécessité de faire le suivi des réductions d'émissions dans le cadre de ces activités.

5 A ce stade, les CPDN n'apparaissent que comme des gages simplement indicatifs - La façon dont les pays seront tenus responsables de leurs contributions n'est pas encore précisée. Pensez-vous qu'une telle situation a rendu les pays moins ambitieux dans leurs plans?

- Je ne dirais pas moins ambitieux, mais peut-être plus prudents en termes eu égards à ce qu'ils mettent sur la table et à ce qui pourrait les lier ultérieurement. Savoir si les CPDN deviendront juridiquement contraignants et de quelle manière constituera un point d'intérêt majeur à Paris. Sur la